Entité: Verviers

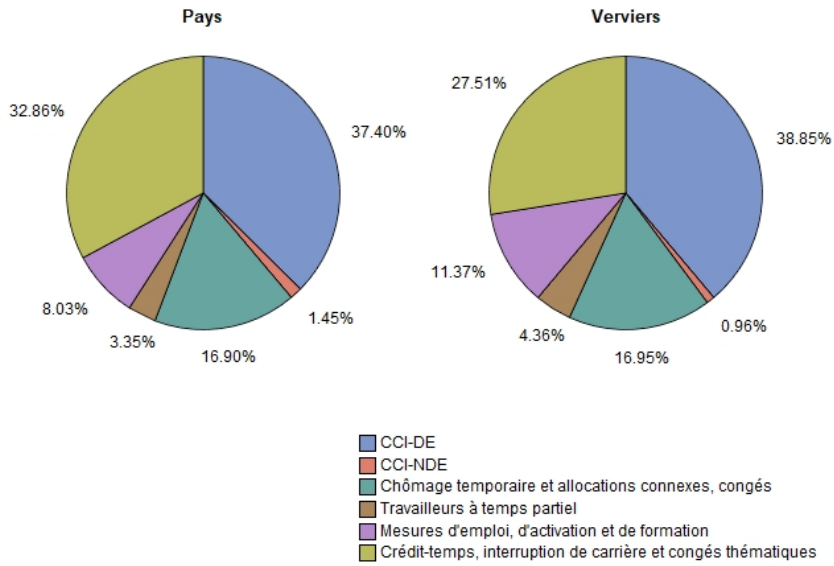

Directeur: Michel VERCHEVAL
Nombre d'agents: 61
Nombre en equivalents à temps plein: 53

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	183.127	2,5
Assurés contre le chômage (2)	94.616	2,5
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	73.941	2,1
Taux du chômage (4)	7,7	

Vision globale 2023	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	42.867	2,7
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	714	1,9
Dossiers litiges achevés	2.671	2,7
Contrôles achevés	1.269	2,8
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	1.297	2,4
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	112	6,3
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2022	162,4	2,8
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2023	159,4	2,9
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	12,6	3,3
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	2,2	2,4

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2023)			Nombre	% par rap. au pays
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	6.466	2,8
		Après études	797	3,7
		Travailleurs à temps partiel volontaire	502	2,9
		Chômage avec complément d'entreprise	315	4,2
		Allocation de sauvegarde	50	2,4
		Travailleurs d'arts	48	0,7
		Hommes	4.584	2,9
		Femmes	3.595	2,9
		Chefs de ménage	2.325	3,0
		Isolés	2.261	2,9
		Cohabitants	3.593	2,8
		Total	8.179	2,9
	CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	65	2,5
		Chômage avec complément d'entreprise	135	1,7
		Chômeurs âgés	1	0,5
		Aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	1	0,3

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2023)			Nombre	% par rap. au pays
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-NDE	Total	201	1,8
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires		3.392	2,8
	Parents d'accueil		34	6,1
	Période non rémunérée dans l'enseignement		90	3,3
	Vacances jeunes		47	1,6
	Vacances senior		2	0,9
	Congés: soins d'accueil		2	1,4
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR		906	3,6
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR		10	2,7
	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR: travailleurs d'arts		1	0,6
	Total		918	3,6
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation régionale	1.371	5,5
		SINE	93	1,8
	Mesures pour travailleurs		61	3,0
	Mesures de formation	Formation professionnelle	529	2,7
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	260	3,3
		Autres	41	100,0
	Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Allocation en compensation de licenciement	38	3,6
Dispenses d'IDE particulières	Activités ALE ou APS		36	3,5
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière	Avec allocations	1.939	5,7
		Sans allocations	23	2,7
		Total	1.962	5,6
	Crédit-temps	Avec allocations	1.705	1,9
		Sans allocations	90	1,6
		Total	1.795	1,9
	Congés thématiques	Avec allocations	1.958	1,7
		Sans allocations	77	1,6
		Assistance médicale	77	0,4
		Aidants proches	2	0,6
		Congé parental	1.954	2,0
		Congé pour soins palliatifs	2	0,5
		Total	2.034	1,7
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		401	0,5
	Autres attestations		3.101	2,6
	Total		3.502	1,7

(1) Population au 1er janvier 2023 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).
(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2022. Ils comprennent:
a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2022 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2022 (source: ONEM);
c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2022; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).
(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2022 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).
(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2023 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2022 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).
(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.
(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.
Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.
(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).